

VOTRE CARTE VISA VOUS ASSURE

Avec votre carte **Visa Classic**,
profitez des garanties offertes.



C'EST VOUS
L'AVENIR



VOICE

ASSURANCES VISA

Global Cardholder Assistance Services (GCAS)

- **Carte perdue/volée :**

GCAS aide les titulaires de carte à signaler et bloquer leurs cartes en cas de perte, vol, endommagement ou cartes compromises. Les cartes peuvent être bloquées dans les 30 minutes.

- **Remplacement de carte en urgence :**

GCAS accélère les remplacements de cartes. Les arrangements peuvent être faits pour livrer une carte nouvellement remplacée dès le lendemain.

- **Décaissement d'urgence en espèces :**

Les titulaires de carte peuvent demander un décaissement d'urgence en espèces. Cela peut être organisé aussi rapidement que deux heures.

- **Service de demande de renseignements des titulaires de carte :**

Prise en charge de GCAS titulaires de carte ayant tous les types de demandes liées à Visa 24h/24 7j/7 tout au long de l'année.

- **Mise à jour du fichier d'exception :**

Les numéros de carte sont mis à jour dans le Visa EFU, ainsi que le Bulletin de récupération de carte (CRB). Les codes VIP sont également mis à jour pour augmenter les limites de dépenses.

<https://www.visacards.africa> : pour accéder et télécharger les conditions générales d'assurance et obtenir les instructions pour lancer le processus de réclamation

ASSURANCES CARTES (SAAR)

Accident Voyage

- En cas de Décès ou d'Infirmité Permanente Totale, une indemnisation de 75 000€ par sinistre, par famille et par an, quelque soit le nombre d'assurés

Décès accidentel

- 10 000€ : plafond par assuré

Assistance médicale

- **Frais médicaux et annexes** : 20 000€ par sinistre, une franchise de 30€ par sinistre s'applique, conformément aux

sous-limites suivantes :

- Frais de transport : 300€
- Frais d'hospitalisation : 65€ par nuit dans la limite de 300€
- **Assistance rapatriement** : 3 400€ (TTC) par sinistre
- **Visite d'un proche en cas d'hospitalisation** 65€ par nuit dans la limite de 300€ (par sinistre)
- **Frais de transport** : 300€

Assistance voyage

- **Protection juridique à l'étranger**
 - 6 700€ pour le porteur de la carte
 - 3 500€ pour l'époux(es)
 - 350€ par enfant du porteur de la carte
 - 6000€ limite d'intervention des cautions dans les procédures pénales par événement et par an
 - Une franchise de 50€ par sinistre s'applique
- **Assistance à l'étranger :**
 - Avance de fonds : 1 000€ (TTC) à rembourser dans les 3 mois qui suivent le retour de l'assuré dans son pays de résidence
 - Transmission de messages urgents à l'étranger
 - Envoi d'un collaborateur de remplacement à l'étranger
 - Remboursement du voyage jusqu'à 1 700€ par événement et par an

Attestation d'assurance voyage

- Attestation d'assurance voyage valable dans la zone Afrique
- Attestation d'assurance transmise sur demande au niveau du siège de la SAAR Assurances

Contact local : SAAR ASSURANCES - 33 864 94 51 - 33 864 94 58

Email : saar@saar.sn

Adresse : Mermoz, Batrain lot 265

Contacts en cas de sinistre : Collinson Group Assistance +44 (0) 207 111 1101

NB : Le voyage doit être payé avec la carte assurée pour que l'assuré puisse bénéficier des garanties.

L'assuré sera aussi couvert en cas de :

- Réservation et paiement avec la carte d'une prestation d'hébergement
- Retrait d'une somme en espèces du compte associé à la carte pour les besoins du voyage 48H avant l'achat du billet de transport pour un voyage au départ de son lieu de résidence.